BGL BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES RÉSUMÉS

au 30 juin 2015

SOMMAIRE

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 4
RAPPORT DE GESTION 5
RAPPORT D'AUDIT 10

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES RÉSUMÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 11
ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 12
BILAN CONSOLIDÉ 13
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 14
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 16

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES RÉSUMÉS

GÉNÉRALITÉS 17
1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE 18
1.a Normes comptables applicables 18
1.b Principes de consolidation 18
1.c Actifs et passifs financiers 22
1.d Immobilisations 31
1.e Contrats de location 32
1.f Actifs non courants destinés à être cédés, passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 33
1.g Avantages bénéficiant au personnel 34
1.h Paiements à base d'actions 35
1.i Provisions 35
1.j Impôt courant et différé 36
1.k Tableau des flux de trésorerie 36
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers 37
2. EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21 38
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 40
3.a Marge d'intérêts 40
3.b Commissions 41
3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat 41
3.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 41
3.e Produits et charges des autres activités 42
3.f Coût du risque 42
3.g Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence 43
3.h Impôt sur les bénéfices 43
4. INFORMATIONS SECTORIELLES 44
5. NOTES RELATIVES AU BILAN 46
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en juste valeur par résultat 46
5.b Actifs financiers disponibles à la vente 47
5.c Mesure de la juste valeur des instruments financiers 47
5.d Prêts, créances et dettes sur la clientèle 54
5.e Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 55
5.f Impôts courants et différés 56
5.g Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 56
5.h Participations dans les coentreprises et entreprises associées 56
5.i Écarts d'acquisition 57
5.j Actifs non courants destinés à être cédés 57
5.k Compensation des actifs et passifs financiers 58

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 61
6.a Périmètre de consolidation 61
6.b Intérêts minoritaires 63
6.c Relations avec les parties liées 64
6.d Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti 66

Les données chiffrées présentes dans les tableaux des états financiers peuvent montrer dans certains cas des écarts non significatifs liés à l'utilisation d'arrondis. Ces écarts n'affectent en aucune manière l'image fidèle des comptes consolidés du Groupe.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(dans le cadre de la loi "transparence" du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés intérimaires résumés établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intérimaire » telle qu'adoptée dans l'Union européenne donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2015, et que le rapport de gestion intérimaire représente fidèlement les informations exigées en vertu de l'article 4 (4) de la loi.

Luxembourg, le 27 août 2015

Conseil d'administration :

Président :	ETIENNE REUTER
Vice-président :	THIERRY LABORDE
Administrateurs :	S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG
	JEAN-MARIE AZZOLIN
	DIDIER BEAUVOIS
	FRANCIS CAPITANI
	JEAN CLAMON
	GABRIEL DI LETIZIA
	CAMILLE FOHL
	JEAN-CLAUDE GILBERTZ
	MAXIME JADOT
	CARLO KRIER
	VINCENT LECOMTE
	CORINNE LUDES
	JEAN MEYER
	BAUDOUIN PROT
	DENISE STEINHÄUSER
	CARLO THELEN
	TOM THEVES
	CARLO THILL
	MICHEL WURTH

RAPPORT DE GESTION

Préambule

Après une période d'activité morose au niveau européen, le premier semestre 2015 a vu une légère amélioration de la conjoncture économique. La baisse historique du cours du pétrole depuis l'été 2014, la croissance mondiale et la dépréciation de l'euro supportent le redémarrage progressif de la croissance en Europe qui se concrétise au travers du PIB de la zone euro, annoncé en hausse de 1,5 % sur l'année 2015.

L'environnement des taux d'intérêts reste cependant encore à un niveau très bas, notamment en raison du programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne fin 2014 et début 2015.

Résultats consolidés

Compte de résultat *En millions d'euros*	1er semestre 2015	1er semestre 2014	Variation Valeur	Variation %
Produit net bancaire	**687,6**	**674,2**	**13,4**	**2%**
Frais de gestion	(328,5)	(335,8)	7,3	-2%
Résultat brut d'exploitation	**359,0**	**338,4**	**20,7**	**6%**
Coût du risque	(28,8)	(13,2)	(15,6)	118%
Résultat d'exploitation	**330,2**	**325,2**	**5,1**	**2%**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(2,6)	(19,4)	16,8	n/a
dont Leasing	*(12,2)*	*(25,8)*	*13,6*	*n/a*
Autres éléments hors exploitation	(1,1)	1,8	(2,9)	*n/a*
Résultat avant impôt	**326,5**	**307,6**	**18,9**	**6%**
Impôt sur les bénéfices	(95,3)	(95,3)	0,0	0%
Résultat net	**231,2**	**212,2**	**18,9**	**9%**
dont Résultat part du groupe	174,9	174,7	0,2	0%

Analyse du compte de résultat et du bilan

Le **Produit net bancaire** est en hausse de 2 % par rapport au premier semestre 2014 et s'établit à 687,6 millions d'euros au 30 juin 2015.

La **Marge nette d'intérêts** s'établit à 558,6 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 536,1 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une hausse de 22,5 millions d'euros ou 4 %.

Au niveau des activités bancaires, la marge nette d'intérêts affiche un recul de 6,3 millions d'euros ou 3 %. Les activités de marchés et de trésorerie continuent à être pénalisées par un environnement de taux bas et par des contraintes accrues en matière de liquidité, affichant dès lors des résultats en repli. Les résultats nets d'intérêts sur les activités liées à la clientèle reculent légèrement, la pression

sur les marges étant compensée par la croissance des volumes de crédits et de la forte hausse de la collecte de dépôts sur le premier semestre 2015. Les résultats de l'ALM progressent nettement grâce aux investissements obligataires réalisés depuis un an.

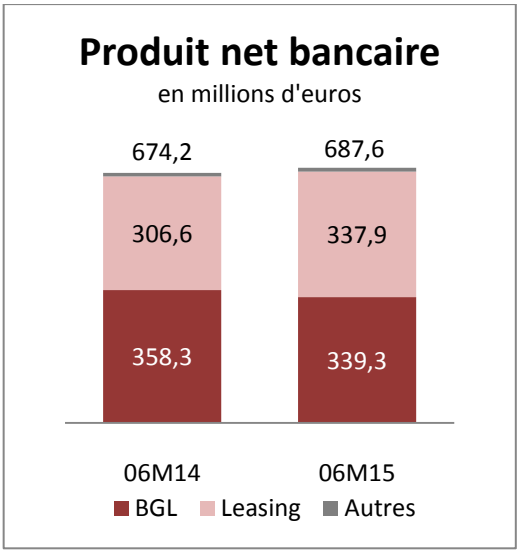

La marge nette d'intérêts sur les activités de Leasing International progresse très nettement de 26,2 millions d'euros ou 9 % grâce à la croissance des encours, à des taux de marges élevés sur les activités et les géographies stratégiques et à une évolution favorable des cours de change pour certaines entités situées hors de la zone euro.

Les **Produits nets de commissions** passent de 87,6 millions d'euros au premier semestre 2014 à 85,9 millions d'euros au premier semestre 2015, en baisse de 1,6 million d'euros ou -2 %. Ce léger recul est principalement lié à la baisse des commissions d'intermédiation perçues dans le cadre des activités de Corporate & Institutional Banking, ainsi qu'à la diminution des commissions transactionnelles enregistrées sur les ordres de bourse suite à une volumétrie en repli et au déclin des revenus liés à l'accompagnement de la clientèle dans le processus de régularisation fiscale.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** s'élèvent à 8,8 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros au premier semestre 2014. Le résultat 2014 était favorablement impacté par une récupération sur créances amorties issues de la faillite de Lehman Brothers pour 6,4 millions d'euros. Hors de cet élément, le poste est en augmentation de 3,1 millions d'euros, bénéficiant de la hausse du résultat de change issu de l'activité avec la clientèle ainsi que de la réévaluation du risque propre sur les émissions de la Banque évaluées à la juste valeur.

Les **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** affichent un gain de 15,3 millions d'euros en 2015 contre 14,8 millions d'euros au premier semestre 2014. En 2015, ces résultats sont soutenus par une reprise de provision sur titres non consolidés au sein du Leasing International pour 7,5 millions d'euros. En 2014, la cession de la participation de la Banque dans Cetrel avait généré un gain non-récurrent de 9,4 millions d'euros. Ce poste comprend également les dividendes encaissés ainsi que des plus-values réalisées sur des cessions de positions du portefeuille obligataire.

Le net des **Produits et charges des autres activités** s'élève à 18,9 millions d'euros contre 23,6 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette diminution est due notamment à des moins-values sur cessions d'immeubles au sein du portefeuille non stratégique du Leasing International réalisées au cours du premier semestre 2015.

Au 30 juin 2015, les **Frais de gestion** s'élèvent à 328,5 millions d'euros par rapport à 335,8 millions d'euros au terme du premier semestre de l'exercice précédent, soit une baisse de 7,3 millions d'euros ou 2 %.

Au niveau des activités bancaires, le recul est de 7,7 millions d'euros ou -4 %. Les frais de personnel se replient de 4,9 millions d'euros en lien notamment avec la poursuite de la baisse des effectifs sur le premier semestre 2015, conséquence des gains d'efficacité dégagés grâce aux investissements pluriannuels du programme « Simple & Efficient ». Les autres charges générales d'exploitation sont en légère baisse, grâce à une stricte maitrise des coûts et à la fin progressive des investissements réalisés dans les projets « Simple & Efficient » (de 6,1

millions d'euros au premier semestre 2014 à 3,2 millions d'euros à fin juin 2015).

Au niveau des activités de Leasing International, les frais de gestion sont en hausse de 2,7 millions d'euros ou +2 %. Cette hausse est expliquée essentiellement par la reprise des activités de BNP Paribas Leasing Solutions Spa (consolidée selon la méthode de la mise en équivalence) au sein de BNP Paribas Lease Group Succursale Italie (consolidée selon la méthode de l'intégration globale), aux investissements et recrutements réalisés dans des géographies stratégiques et à l'appréciation de certaines devises par rapport à l'euro au cours du premier semestre 2015.

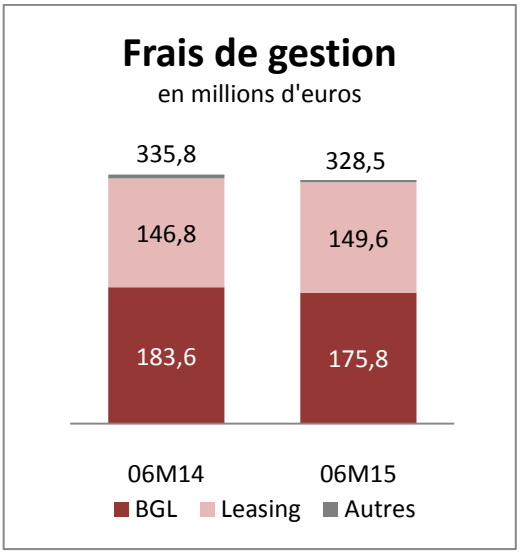

Les effets conjugués de la croissance du produit net bancaire et de la bonne maitrise des coûts permettent au **Résultat brut d'exploitation** de progresser de 20,7 millions d'euros ou 6 %.

Le **Coût du risque** s'élève à 28,8 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros au premier semestre 2014. Le coût du risque de la Banque reste mesuré affichant une dotation nette de 2,0 millions d'euros. Au premier semestre 2014, la Banque avait pu bénéficier d'une reprise nette de correction de valeur exceptionnellement élevée de 20,1 millions d'euros. Au niveau des activités de Leasing International, les dotations nettes aux corrections de valeur sont en recul de 3,4 millions d'euros pour atteindre 24,9 millions d'euros.

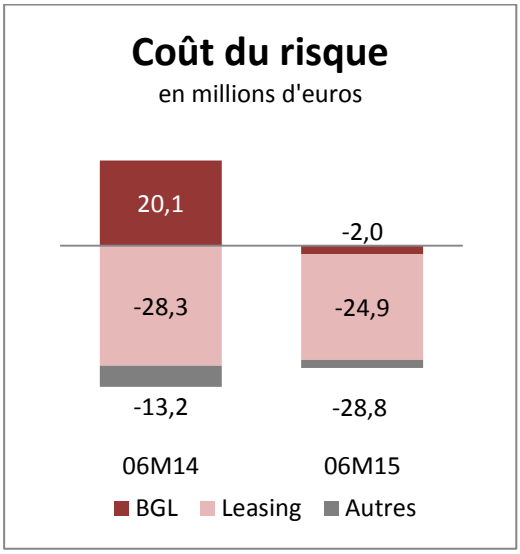

Le poste **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à -2,6 millions d'euros contre -19,4 millions d'euros au premier semestre 2014.

La contribution du Leasing International est en amélioration de 13,6 millions d'euros, passant de -25,8 millions d'euros au premier semestre 2014 à -12,2 millions d'euros au premier semestre 2015, suite notamment à l'amélioration de la contribution des entités non stratégiques gérées en extinction. La filiale indienne SREI Equipment Finance Ltd contribue encore négativement à hauteur de -15,9 millions d'euros contre -15,5 millions d'euros au premier semestre 2014 (et -34,0 millions d'euros au second semestre 2014).

La contribution des résultats de l'assurance à Luxembourg (Cardif Lux Vie S.A.), dans laquelle la Banque détient 33 %, s'élève à 9,6 millions d'euros, en forte progression par rapport au premier semestre 2014.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires, le **Résultat net part du groupe** pour le premier semestre 2015 présente un bénéfice net de 174,9 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2014.

Bilan

Au 30 juin 2015, le total du bilan s'élève à 43,0 milliards d'euros contre 41,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en croissance de 5 %.

Au niveau de l'**actif**, les **Instruments financiers en juste valeur par résultat** sont en forte hausse, passant de 462 à 955 millions d'euros. Cette hausse est due à un niveau élevé d'encours de l'activité d'arbitrage *Equity Financing* au 30 juin 2015.

Les **Actifs financiers disponibles à la vente** s'élèvent à 6,5 milliards d'euros contre 6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette hausse est liée à la stratégie d'investissement appliquée depuis 2014 afin d'améliorer la rentabilité des portefeuilles de placement. Elle se concrétise par une augmentation du portefeuille d'obligations de la zone euro composée principalement de titres souverains et supranationaux. Au premier semestre 2015, les acquisitions de 1,7 milliard d'euros sont compensées par l'arrivée à maturité de titres obligataires et par des cessions pour 1,5 milliard d'euros.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** sont en hausse de 0,4 milliard d'euros pour s'établir à 7,2 milliards d'euros au 30 juin 2015. Cette évolution est à attribuer à l'augmentation des encours de la Banque envers des sociétés du groupe BNP Paribas.

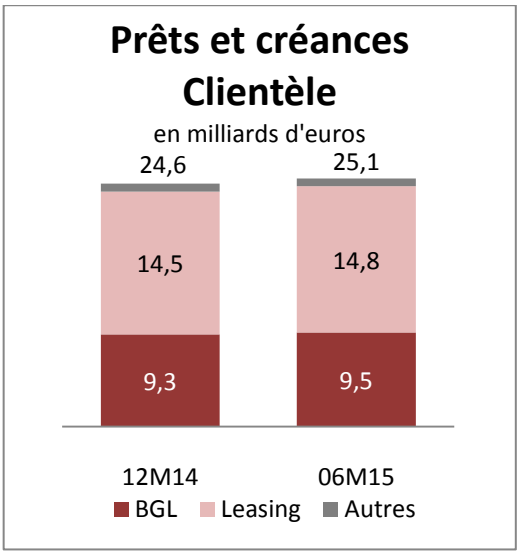

Les **Prêts et créances sur la clientèle** passent de 24,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014 à 25,1 milliards d'euros au 30 juin 2015, soit une hausse de 0,5 milliard d'euros ou +2 % tant au niveau de la Banque que des activités de leasing. Au niveau des activités bancaires, les prêts et créances sur la clientèle sont en augmentation de 198 millions d'euros principalement grâce à la progression des prêts immobiliers liée à un marché national toujours en croissance. Le Leasing International voit ses encours augmenter de 341 millions d'euros pour atteindre 14,8 milliards d'euros au 30 juin 2015. La croissance commerciale dans les géographies stratégiques est complétée par l'évolution favorable des cours de change pour certaines entités situées hors de la zone euro.

Au niveau du **passif**, les **Dettes envers les établissements de crédit** sont en hausse de 618 millions d'euros pour atteindre 10,1 milliards d'euros au 30 juin 2015. Cette évolution est expliquée par une augmentation du financement du Leasing International hors du groupe.

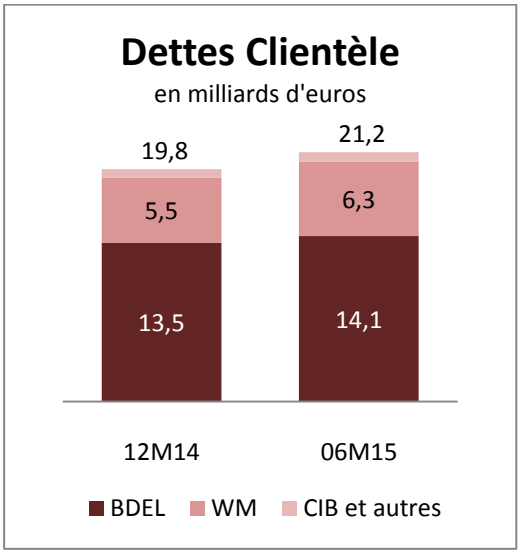

Le poste des **Dettes envers la clientèle** passe de 19,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014 à 21,2 milliards d'euros au 30 juin 2015, soit une hausse de 7 %.

Au niveau de la Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg, les dépôts en fin de période sont en

augmentation (+0,6 milliards d'euros ou +5 %) par rapport à la situation au 31 décembre 2014, soutenus par une bonne collecte notamment sur la clientèle des entreprises et des institutionnels. Les dépôts de la Banque de Détail sont stables sur la période.

Wealth Management a vu ses dépôts augmenter fortement au premier semestre 2015 (+ 0,8 milliards d'euros ou +14 %) pour atteindre 6,3 milliards d'euros au 30 juin 2015. Cette bonne collecte conjuguée à l'effet de marché permet de faire progresser les actifs sous gestion de Wealth Management de 3 %.

Les **Dettes représentées par un titre** passent de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2014 à 1,4 milliard d'euros au 30 juin 2015, soit une diminution de 9 % notamment suite au non renouvellement des encours de papier à court terme (European Commercial Paper) et des EMTN (Euro Medium Term Notes) arrivés à terme, en raison de conditions de marché défavorables.

Fonds propres

Au 30 juin 2015, hors résultat de la période courante et après application des déductions prudentielles, les **fonds propres réglementaires** établis selon la réglementation Bâle III atteignent 5,4 milliards d'euros et le **Ratio de solvabilité** s'élève à 22,5 %, contre 5,2 milliards d'euros et 22,8 % au 31 décembre 2014.

Les capitaux propres comptables part du groupe s'élèvent à 6,1 milliards d'euros.

Perspectives

Les activités des métiers stratégiques continuent de se développer de façon satisfaisante au regard du contexte économique qui reste difficile au sein de la zone euro (redémarrage de la croissance lent et environnement de taux bas) et des contraintes imposées par les évolutions réglementaires. Parmi celles-ci, la banque devra contribuer au second semestre 2015 à la constitution des Fonds de garantie des dépôts Luxembourg et Fonds de résolution Luxembourg, dans le cadre de la transposition à venir de directives européennes.

La Banque poursuit son programme de transformation ambitieux destiné à poursuivre le développement des relais de croissance au niveau de ses différents métiers. Elle se concentre sur des investissements d'innovation notamment en vue d'élargir son offre en modernisant le réseau des agences en y intégrant une offre digitale et un nouveau format d'agence au service des clients. Par ailleurs, la Banque poursuit le déploiement du cross-selling avec les différentes entités de BNP Paribas présentes au Luxembourg et des services de cash management, tout en étendant son offre de Wealth Management vers de nouveaux segments de clientèle.

Au niveau des participations consolidées, les activités stratégiques du Leasing International continuent pour leur part à se développer positivement en accord avec les ambitions du métier. L'évolution des affaires en Inde restera un point d'attention au second semestre.

pwc

Rapport d'examen des états financiers consolidés intérimaires

Au Conseil d'administration de
BGL BNP Paribas S.A.

Introduction

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé de BGL BNP Paribas S.A. (la « Banque ») au 30 juin 2015, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, des tableaux de passage des capitaux propres consolidés et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois se terminant à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intérimaire conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur cette information financière intérimaire sur la base de notre examen.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale relative aux missions d'examen ISRE 2410, « Examen de l'information financière intérimaire effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » telle qu'adoptée pour le Luxembourg par « l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ». Un examen des états financiers consolidés intérimaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toutes autres procédures appropriées. Un examen ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes internationales d'audit et ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intérimaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de 6 mois se terminant à cette date conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 27 août 2015

Rima Adas

Olivier Delbrouck

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES RÉSUMÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Intérêts et produits assimilés	3.a	695,0	705,7
Intérêts et charges assimilées	3.a	(136,4)	(169,6)
Commissions (produits)	3.b	186,8	187,6
Commissions (charges)	3.b	(100,9)	(100,0)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.c	8,8	12,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.d	15,3	14,8
Produits des autres activités	3.e	163,5	181,3
Charges des autres activités	3.e	(144,5)	(157,7)
PRODUIT NET BANCAIRE		**687,6**	**674,2**
Frais de personnel		(211,8)	(209,5)
Autres charges générales d'exploitation		(104,7)	(112,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(12,1)	(13,6)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**359,0**	**338,4**
Coût du risque	3.f	(28,8)	(13,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**330,2**	**325,2**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.g	(2,6)	(19,4)
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(1,1)	1,8
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**326,5**	**307,6**
Impôt sur les bénéfices	3.h	(95,3)	(95,3)
RÉSULTAT NET		**231,2**	**212,2**
Intérêts minoritaires		56,3	37,5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**174,9**	**174,7**

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Résultat net	231,2	212,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3,3	93,0
Éléments pouvant être rapportés au résultat	**(11,3)**	**100,8**
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	19,5	13,6
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	(20,4)	60,3
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(1,6)	(7,9)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(16,1)	20,2
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	7,2	14,7
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	**14,7**	**(7,8)**
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14,7	(7,8)
TOTAL CUMULÉ	234,5	305,4
Part du groupe	155,0	260,4
Part des minoritaires	79,5	45,0

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

BILAN CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
ACTIF			
Caisse, banques centrales		533,1	348,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	810,5	270,6
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	5.a	8,2	71,3
Instruments financiers dérivés	5.a	136,1	119,9
Instruments financiers dérivés de couverture		148,6	169,5
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	6.457,2	6.353,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit		7.163,3	6.713,4
Prêts et créances sur la clientèle	5.d	25.082,2	24.570,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		319,9	339,1
Actifs d'impôts courants et différés	5.f	172,9	217,2
Comptes de régularisation et actifs divers	5.g	921,5	679,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.h	320,8	330,0
Immeubles de placement		106,5	123,0
Immobilisations corporelles		639,3	601,2
Immobilisations incorporelles		21,0	19,8
Écarts d'acquisition	5.i	137,2	136,3
Actifs non courants destinés à être cédés	5.j	33,1	33,1
TOTAL ACTIF		43.011,6	41.096,8
DETTES			
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	15,3	0,9
Emprunts et opérations de pensions	5.a	450,5	255,9
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	5.a	345,1	457,3
Instruments financiers dérivés	5.a	86,9	106,4
Instruments financiers dérivés de couverture		73,0	60,1
Dettes envers les établissements de crédit		10.086,9	9.468,9
Dettes envers la clientèle	5.d	21.219,8	19.780,7
Dettes représentées par un titre	5.e	1.432,1	1.566,8
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		61,5	93,8
Passifs d'impôts courants et différés	5.f	601,7	608,1
Comptes de régularisation et passifs divers	5.g	1.113,1	1.162,8
Provisions pour risques et charges		203,1	223,7
TOTAL DETTES		35.689,0	33.785,4
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		*5.701,3*	*5.525,5*
Résultat de la période, part du groupe		*174,9*	*342,3*
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		**5.876,2**	**5.867,8**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		186,0	216,3
Total part du groupe		6.062,2	6.084,1
Réserves et résultat des minoritaires		1.285,8	1.271,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(25,4)	(44,4)
Total intérêts minoritaires		1.260,4	1.227,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		7.322,6	7.311,5
TOTAL PASSIF		43.011,6	41.096,8

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

- Part du groupe

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres **			Total capitaux propres, part du groupe
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Situation au 31 décembre 2013	3.474,9	2.202,2	5.677,1	(59,8)	74,9	9,3	5.701,5
Effets de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21		1,3	**1,3**				**1,3**
Situation au 1er janvier 2014 *	3.474,9	2.203,5	5.678,5	(59,8)	74,9	9,3	5.702,8
Dividendes		(144,9)	**(144,9)**				**(144,9)**
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(2,4)	**(2,4)**				**(2,4)**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(6,1)	**(6,1)**	10,2	61,9	19,7	**85,7**
Résultat net du 1er semestre 2014 *		174,7	**174,7**				**174,7**
Situation au 30 juin 2014 *	3.474,9	2.224,8	5.699,8	(49,6)	136,8	29,0	5.815,9
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		0,3	**0,3**				**0,3**
Autres variations		(0,2)	**(0,2)**				**(0,2)**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		0,3	**0,3**	8,7	76,4	15,0	**100,4**
Résultat net du 2ème semestre 2014 *		167,6	**167,6**				**167,6**
Situation au 31 décembre 2014 *	3.474,9	2.392,8	5.867,8	(40,9)	213,1	44,0	6.084,1
Dividendes		(174,9)	**(174,9)**				**(174,9)**
Opérations d'acquisition de participations complémentaires		0,7	**0,7**				**0,7**
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(2,8)	**(2,8)**				**(2,8)**
Autres variations		0,1	**0,1**				**0,1**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		10,4	**10,4**	14,3	(28,6)	(16,0)	**(19,9)**
Résultat net du 1er semestre 2015		174,9	**174,9**				**174,9**
Situation au 30 juin 2015	3.474,9	2.401,2	5.876,2	(26,6)	184,5	28,0	6.062,2

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

** *Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence*

Au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015, les réserves non distribuées comprennent des réserves indisponibles relatives à la réglementation luxembourgeoise (provisions forfaitaire pour actifs à risque et AGDL) pour un montant net de 137,6 millions d'euros (contre 95,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

- Intérêts minoritaires

En millions d'euros	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres **	Total intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2013	**1.345,6**	**(63,4)**	**1.282,2**
Effets de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21	1,5		1,5
Situation au 1er janvier 2014 *	**1.347,1**	**(63,4)**	**1.283,7**
Dividendes	(106,2)		(106,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(1,3)		(1,3)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1,7)	9,1	7,4
Résultat net du 1er semestre 2014 *	37,5		37,5
Situation au 30 juin 2014 *	**1.275,4**	**(54,3)**	**1.221,1**
Dividendes	(0,4)		(0,4)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(50,3)		(50,3)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(0,2)		(0,2)
Autres variations	(0,1)		(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2,3)	9,9	7,6
Résultat net du 2ème semestre 2014 *	49,6		49,6
Situation au 31 décembre 2014 *	**1.271,8**	**(44,4)**	**1.227,4**
Augmentations de capital et émissions	2,9		2,9
Dividendes	(50,9)		(50,9)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires	0,4		0,4
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	1,1		1,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4,3	19,0	23,2
Résultat net du 1er semestre 2015	56,3		56,3
Situation au 30 juin 2015	**1.285,8**	**(25,4)**	**1.260,4**

** Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

*** Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence*

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Résultat avant impôt	326,5	307,6
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	31,7	40,2
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	46,3	48,4
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(5,7)	(3,0)
Dotations nettes aux provisions	17,7	2,6
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2,6	19,4
Produits nets des activités d'investissement	1,1	(1,8)
Autres mouvements	(30,3)	(25,3)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(19,7)	191,3
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(210,0)	840,8
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle	799,8	1.451,1
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(560,7)	(1.964,3)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(5,8)	(13,8)
Impôts versés	(42,9)	(122,6)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	338,5	539,1
Diminution nette liée aux actifs financiers et participations	(1,5)	(12,1)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(54,3)	(41,8)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(55,8)	(53,9)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(218,4)	(227,4)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(85,8)	(10,5)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(304,3)	(237,9)
Effet de la variation des taux de change	0,7	0,3
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(20,9)	247,6
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à l'ouverture de la période	1.008,0	705,8
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à la clôture de la période	986,9	953,4

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

- **Informations complémentaires**

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Composition des comptes de trésorerie et assimilés	986,9	953,4
Comptes actifs de caisse, banques centrales	533,1	432,0
Prêts à vue aux établissements de crédit	1.064,3	1.300,4
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(609,9)	(778,4)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilés	(0,4)	(0,6)

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Informations complémentaires		
Intérêts versés	(132,9)	(161,8)
Intérêts perçus	713,6	777,5
Dividendes versés	(225,8)	(249,5)
Dividendes perçus	15,6	21,4

Au 30 juin 2015, BGL BNP Paribas a déposé une réserve obligatoire de 508,0 millions d'euros auprès de la Banque centrale du Luxembourg (319,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES RÉSUMÉS

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,96 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50 % + 1 action). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F – 75009 Paris.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le contenu des présents états financiers consolidés intérimaires est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels résumés telle qu'elle a été adoptée au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1er janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1er janvier, 30 juin et 31 décembre 2014 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2015 n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés intérimaires résumés au 30 juin 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution annuelle dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées dans le groupe BNP Paribas ou sur demande du régulateur. Enfin, les entités consolidées de manière exclusive ou conjointement dont le résultat net avant impôt annuel est compris entre 1 million d'euros et 10 millions d'euros sont consolidées par mise en équivalence dès lors qu'elles ne dépassent pas les seuils relatifs au produit net bancaire et au total bilantaire repris ci-dessus.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, ou que ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Ce traitement des pertes ne s'applique pas pour les entités mises en équivalence considérées comme mineures sur base des critères prédéfinis par le Groupe. Le Groupe prend dès lors en compte l'entièreté de sa quote-part dans les pertes de ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa juste valeur par la contrepartie du compte de résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

1.b.3 RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation de BGL BNP Paribas.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Parités monétaires» et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises déjà précédemment détenues par une autre société du groupe BNP Paribas, le Groupe applique la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Dès lors, l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" (Unités Génératrices de Trésorerie). Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CRÉDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

1.c.2 TITRES

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal
- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation….)
- lorsque l'impact de la vente est jugé par le Groupe non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titre « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la juste valeur en résultat » et en « Passif financiers à la juste valeur en résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPÉRATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires[1] libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

[1] Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente ». Toutefois si l'actif financier est désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change sont alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DÉPRÉCIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels le Groupe estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins,
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté,
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties…). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés. La rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs précédant l'arrêté et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours en dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années, affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de

l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation, mesurée en valeur actuelle, du client à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré peut faire l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur juste valeur à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

1.c.5 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
  - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
  - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat »,
  - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de juste valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisées en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

1.c.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black&Scholes, technique d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celles de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles de marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la juste valeur.

La juste valeur doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée par portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant des marchés actifs.
- Niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaitre entre le prix de transaction et la juste valeur. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT EN APPLICATION DE L'OPTION IAS 39

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.11 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré, ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.12 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 à 8 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au

montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées», qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

1.g AVANTAGES BÉNÉFICIANT AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi dans un régime à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail dans le cadre d'un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat, lorsque ces salariés répondent aux critères d'exigibilité requis par le plan.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réduction de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif – l'actif – net au titre des prestations définies).

1.h PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas dénoués par la remise d'actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

Le Groupe accorde à ses salariés des rémunérations différées versées en actions émises par BNP Paribas.

Plans d'attribution d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, est calculée sur base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration de BNP Paribas.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.j IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, pour lesquels les impôts correspondants sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.k TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.l UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers consolidés intérimaires résumés du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que ces responsables fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers consolidés intérimaires résumés pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés intérimaires résumés.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers consolidés intérimaires résumés ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture.
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- des activations des frais de développement respectant la définition d'immobilisation ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21

Depuis le 1er janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1er janvier, 30 juin et 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'interprétation précise la date de comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et qui sont principalement comptabilisées en autres charges générales d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices et les impôts assimilés couverts par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne sont pas visés par cette interprétation. Les taxes concernées par IFRIC 21 doivent être comptabilisées au moment du fait générateur fiscal qui engendre leur exigibilité. Ainsi, certaines taxes antérieurement réparties sur l'exercice (par exemple, la Contribution Sociale de Solidarité en France, l'impôt sur la fortune au Luxembourg) doivent être comptabilisées pour leur totalité dès le 1er janvier.

- **Bilan**

Le tableau ci-après présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'interprétation IFRIC 21 au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	31 décembre 2013 avant IFRIC 21	Retraitements	1er janvier 2014 retraité	31 décembre 2014 avant IFRIC 21	Retraitements	31 décembre 2014 retraité
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	285,8	(1,3)	284,5	217,3	(0,1)	217,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	302,9	-	302,9	330,0	-	330,0
Effet sur le total actif	40.224,5	(1,3)	40.223,2	41.096,9	(0,1)	41.096,8
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	663,7	0,1	663,8	606,9	1,2	608,1
Comptes de régularisation et passifs divers	1.145,2	(4,3)	1.140,9	1.166,7	(3,8)	1.162,8
Effet sur le total dettes	33.240,8	(4,1)	33.236,7	33.788,1	(2,6)	33.785,4
CAPITAUX PROPRES						
Capital, réserves et résultat de la période, part du groupe	5.677,1	1,3	5.678,4	5.866,6	1,2	5.867,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	24,4	-	24,4	216,3	0,0	216,3
Total part du groupe	5.701,5	1,3	5.702,8	6.082,9	1,2	6.084,1
Réserves et résultat des minoritaires	1.345,6	1,5	1.347,1	1.270,4	1,4	1.271,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(63,4)	-	(63,4)	(44,4)	0,0	(44,4)
Total intérêts minoritaires	1.282,2	1,5	1.283,7	1.226,0	1,4	1.227,4
Effet sur le total capitaux propres	6.983,7	2,8	6.986,5	7.308,9	2,5	7.311,5

- **Compte de résultat**

Le tableau ci-dessous présente les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sur le compte de résultat du premier semestre 2014.

En millions d'euros	1er semestre 2014 avant IFRIC 21	Retraitements IFRIC 21	1er semestre 2014 retraité
Autres charges générales d'exploitation	(109,1)	(3,6)	(112,7)
Effet sur le résultat brut d'exploitation		(3,6)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(19,4)	0,0	(19,4)
Effet sur le résultat avant impôt		(3,6)	
Impôt sur les bénéfices	(96,6)	1,2	(95,3)
Effet sur le résultat net		(2,4)	
Intérêts minoritaires	38,6	(1,1)	37,5
Effet sur le résultat net, part du groupe		(1,3)	

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	549,9	(35,6)	514,3	547,9	(43,6)	504,3
Comptes et prêts / emprunts	231,4	(23,0)	208,4	244,2	(35,0)	209,2
Opérations de location-financement	318,4	(12,6)	305,9	303,7	(8,6)	295,1
Opérations interbancaires	70,8	(89,0)	(18,2)	84,4	(104,8)	(20,4)
Comptes et prêts / emprunts	70,6	(89,0)	(18,4)	84,4	(104,5)	(20,1)
Opérations de pensions	0,2	-	0,2	-	(0,3)	(0,3)
Emprunts émis par le groupe	-	(5,5)	(5,5)	-	(6,1)	(6,1)
Instruments de couverture de résultats futurs	8,7	(4,3)	4,4	10,0	(9,5)	0,5
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	11,9	(0,1)	11,8	12,3	(1,8)	10,5
Portefeuille de transactions	4,0	(1,9)	2,2	1,7	(3,8)	(2,1)
Titres à revenu fixe	3,6	-	3,6	0,2	-	0,2
Opérations de pensions	0,3	(0,8)	(0,5)	1,0	(1,0)	-
Prêts / emprunts	0,1	-	0,1	0,5	(1,0)	(0,5)
Dettes représentées par un titre	-	(1,1)	(1,1)	-	(1,8)	(1,8)
Actifs disponibles à la vente	43,2	-	43,2	42,1	-	42,1
Actifs détenus jusqu'à échéance	6,6	-	6,6	7,3	-	7,3
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	695,0	(136,4)	558,6	705,7	(169,6)	536,1

3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Opérations de crédits clientèle	7,8	9,1
Moyens de paiement et tenue de comptes	13,7	13,3
Titres, fond d'investissement & OPCVM	30,8	30,2
Opérations sur titres pour le compte de la clientèle	20,9	22,4
Activité d'assurance	12,2	11,9
Autres commissions	0,6	0,8
TOTAL DES COMMISSIONS DE LA PÉRIODE	85,9	87,6

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Portefeuille de transaction	(4,4)	15,1
Instruments financiers de taux	(5,8)	10,2
Instruments financiers de capital	1,4	4,9
Instruments évalués en juste valeur sur option	0,9	(9,1)
Incidence de la comptabilité de couverture	(0,2)	(2,6)
Instruments financiers de couverture de juste valeur	(19,0)	(8,8)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de juste valeur	18,8	6,2
Résultat de change	12,4	8,7
TOTAL	8,8	12,1

La ligne « Instruments évalués en juste valeur sur option » comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour un montant de -0,4 million d'euros (en 2014 : -2,9 millions d'euros).

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2014 et 2015, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance, ni comme des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat.

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Prêts et créances, titres à revenu fixe [1]	3,8	3,5
Plus ou moins values de cession	3,8	3,5
Actions et autres titres à revenu variable	11,6	11,3
Produits de dividendes	4,5	6,7
Dotations et reprises nettes aux provisions	7,3	(2,6)
Plus ou moins values de cession	(0,2)	7,2
TOTAL	15,3	14,8

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.f).

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	12,5	(7,7)	4,7	11,3	(4,9)	6,4
Produits et charges des immobilisations en location simple	65,0	(47,1)	17,9	68,5	(50,4)	18,1
Autres produits et charges	86,0	(89,7)	(3,7)	101,5	(102,4)	(0,9)
TOTAL	163,5	(144,5)	18,9	181,3	(157,7)	23,6

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens et de services liés à des opérations de location-financement.

3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

- Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Dotations nettes aux dépréciations	(22,4)	(8,2)
Récupérations sur créances amorties	3,9	5,6
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(10,4)	(10,6)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(28,8)	(13,2)

- **Coût du risque de la période par nature d'actifs**

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	0,1
Prêts et créances sur la clientèle	(28,6)	(16,7)
Instruments financiers des activités de marché	0,1	-
Autres actifs	(0,1)	(0,2)
Engagements par signature et divers	(0,2)	3,6
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	**(28,8)**	**(13,2)**

3.g QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ce résultat net est composé de la contribution des activités de leasing pour -12,2 millions d'euros (-25,8 millions d'euros au premier semestre 2014) et de Cardif Lux Vie pour 9,6 millions d'euros (6,4 millions d'euros au premier semestre 2014). Comme indiqué en notes 1.a et 2, les chiffres comparatifs tiennent compte de l'application de l'interprétation IFRIC 21.

3.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Charge des impôts courants	(112,1)	(91,4)
Produit (charge) net des impôts différés	16,8	(3,9)
Charge d'impôt sur les bénéfices	**(95,3)**	**(95,3)**

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient une participation majoritaire dans les activités de leasing du groupe BNP Paribas. Ces activités internationales sont déployées pour accompagner la clientèle, essentiellement dans les pays où le groupe BNP Paribas dispose d'une présence significative.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des pôles d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux pôles d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg** (BDEL) : ce pôle rassemble le réseau des agences au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises au Luxembourg et dans la Grande Région, ainsi que les activités de banque privée au Luxembourg, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les activités de financement associées sont également comprises dans ce périmètre (BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., BGL BNP Paribas Factor S.A.).
- **Leasing International** : ce pôle inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Corporate and Institutional Banking** (CIB) : ce pôle rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grandes entreprises.
- **International Financial Services** (IFS) : ce pôle rassemble Wealth Management qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement des produits de protection, d'assurance de groupe, d'épargne-pension et d'assurance-vie au Luxembourg et à l'international.

Les Autres activités comprennent les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM), ceux de la Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A., ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des pôles d'activité opérationnels, les coûts de transformation liés au programme transverse d'économie 'Simple and Efficient' sont affectés au secteur Autres.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les pôles d'activité n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de

transferts, qui transfère le risque de taux et de change des pôles d'activité vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux pôles via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales du Groupe.

La répartition par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

Afin de permettre la comparaison des résultats par pôle d'activité entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2014, la contribution du premier semestre 2014 de l'entité Plagefin (anciennement Paribas Trust) a été reclassée du pôle CIB vers Autres.

- **Résultats par pôle d'activité**

	1er semestre 2015					
En millions d"euros	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	180,9	337,9	15,4	69,4	84,0	687,6
Charges générales d'exploitation	(110,9)	(149,6)	(9,3)	(52,1)	(6,7)	(328,5)
Coût du risque	(6,5)	(24,9)	(0,0)	1,3	1,3	(28,8)
Résultat d'exploitation	63,5	163,5	6,1	18,6	78,6	330,2
Éléments hors exploitation	-	(13,3)	-	9,6	0,0	(3,7)
Résultat avant impôt	63,5	150,2	6,1	28,2	78,6	326,5

	1er semestre 2014 *					
En millions d"euros	BDEL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	185,7	306,6	29,2	72,2	80,5	674,2
Charges générales d'exploitation	(113,7)	(146,8)	(10,7)	(54,2)	(10,4)	(335,8)
Coût du risque	18,3	(28,3)	-	(0,4)	(2,8)	(13,2)
Résultat d'exploitation	90,3	131,5	18,5	17,6	67,4	325,2
Éléments hors exploitation	-	(24,1)	-	6,4	0,1	(17,6)
Résultat avant impôt	90,3	107,4	18,5	24,0	67,4	307,6

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur par résultat sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients, d'opérations négociées à des fins de transaction, et d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture.

	30 juin 2015		31 décembre 2014	
En millions d'euros	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option
Portefeuille de titres	810,5	2,6	270,6	2,4
Prêts et opérations de pension	0,0	5,6	-	68,9
ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**810,5**	**8,2**	**270,6**	**71,3**
Portefeuille de titres	15,3		0,9	
Emprunts et opérations de pension	450,5	-	255,9	-
Dettes représentées par un titre (note 5.e)		263,9		342,7
Dettes subordonnées (note 5.e)		81,3		114,6
PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**465,8**	**345,1**	**256,8**	**457,3**

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

	30 juin 2015		31 décembre 2014	
En millions d'euros	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments dérivés de cours de change	48,4	46,0	58,8	60,0
Instruments dérivés de taux d'intérêt	35,2	22,6	45,9	34,8
Instruments dérivés sur actions	52,5	18,3	15,0	11,4
Instruments dérivés de crédit	-	-	0,3	0,2
Instruments financiers dérivés	**136,1**	**86,9**	**119,9**	**106,4**

5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros	30 juin 2015 Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	31 décembre 2014 Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	6.151,8	-	221,6	6.047,7	-	260,9
Obligations d'Etat	2.757,7	-	137,2	2.827,8	-	165,9
Autres obligations	3.394,1	-	84,4	3.219,9	-	95,0
Actions et autres titres à revenu variable	305,4	(247,3)	45,3	305,6	(246,9)	42,9
Titres cotés	0,9	-	0,4	0,9	-	0,4
Titres non cotés	304,6	(247,3)	45,0	304,7	(246,9)	42,5
TOTAL ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	6.457,2	(247,3)	267,0	6.353,3	(246,9)	303,8

Les variations de valeur de l'actif comptabilisées directement en capitaux propres sont inscrites au sein des capitaux propres comme suit :

En millions d'euros	30 juin 2015 Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	31 décembre 2014 Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "actifs financiers disponibles à la vente"	221,6	45,3	267,0	260,9	42,9	303,8
Impôts différés liés à cette réévaluation	(55,6)	(11,9)	(67,5)	(65,8)	(11,6)	(77,4)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	19,5	(0,6)	18,9	25,7	(0,5)	25,2
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(33,8)	-	(33,8)	(38,7)	-	(38,7)
Autres variations	-	(0,0)	(0,0)	-	(0,1)	(0,1)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente"	151,8	32,8	184,6	182,1	30,7	212,8
Part du groupe	152,0	32,5	184,5	182,3	30,8	213,1
Part des minoritaires	(0,2)	0,3	0,1	(0,2)	(0,1)	(0,3)

5.c MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants

au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la juste valeur, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral.

En règle générale, la juste valeur est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la juste valeur des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en juste valeur sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en juste valeur est diminuée de 13,4 millions d'euros au 30 juin 2015, contre une diminution de valeur de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La variation de la juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan au titre du risque de crédit propre est non significative au 30 juin 2015.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.8), les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

	30 juin 2015				31 décembre 2014			
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Portefeuille de transaction	810,5	0,0	-	810,5	270,6	-	-	270,6
Portefeuille de titres	**810,5**	-	-	**810,5**	**270,6**	-	-	**270,6**
Obligations d'Etat	-	-	-	-	17,2	-	-	**17,2**
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	143,1	-	-	**143,1**
Actions et autres titres à revenu variable	810,5	-	-	**810,5**	110,2	-	-	**110,2**
Prêts et opérations de pension	-	**0,0**	-	**0,0**	-	-	-	-
Opérations de pension	-	0,0	-	**0,0**	-	-	-	-
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	-	7,9	0,3	8,2	-	70,9	0,4	71,3
Portefeuille de titres	-	**2,3**	**0,3**	**2,6**	-	**2,0**	**0,4**	**2,4**
Actions et autres titres à revenu variable	-	2,3	0,3	**2,6**	-	2,0	0,4	**2,4**
Prêts et opérations de pension	-	**5,6**	-	**5,6**	-	**68,9**	-	**68,9**
Prêts	-	5,6	-	**5,6**	-	68,9	-	**68,9**
Actifs disponibles à la vente	4.488,2	1.667,3	301,8	6.457,2	4.710,7	1.340,7	302,0	6.353,3
Obligations d'Etat	2.512,1	245,6	-	**2.757,7**	2.577,1	250,8	-	**2.827,8**
Autres titres à revenu fixe	1.974,9	1.419,3	-	**3.394,1**	2.132,4	1.087,4	-	**3.219,9**
Actions et autres titres à revenu variable	1,2	2,4	301,8	**305,4**	1,2	2,5	302,0	**305,6**
PASSIFS FINANCIERS								
Portefeuille de transaction	15,3	450,5	-	465,8	0,9	255,1	0,8	256,8
Portefeuille de titres	**15,3**	-	-	**15,3**	**0,9**	-	-	**0,9**
Actions et autres titres à revenu variable	15,3	-	-	**15,3**	0,9	-	-	**0,9**
Emprunts et opérations de pension	-	**450,5**	-	**450,5**	-	**255,1**	**0,8**	**255,9**
Opérations de pension	-	450,5	-	**450,5**	-	255,1	0,8	**255,9**
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	-	345,1	-	345,1	-	453,9	3,4	457,3
Dettes représentées par un titre	-	263,9	-	**263,9**	-	339,3	3,4	**342,7**
Dettes subordonnées	-	81,3	-	**81,3**	-	114,6	-	**114,6**

En millions d'euros	30 juin 2015				31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
JUSTE VALEUR POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	48,4	-	**48,4**	-	58,8	-	**58,8**
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	35,2	-	**35,2**	-	45,9	-	**45,9**
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	0,3	-	**0,3**
Instruments dérivés sur actions	-	52,5	-	**52,5**	-	15,0	-	**15,0**
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	136,1	-	136,1	-	119,9	-	119,9
Juste valeur positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	148,6	-	148,6	-	169,5	-	169,5
JUSTE VALEUR NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	46,0	-	**46,0**	-	60,0	-	**60,0**
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	22,6	-	**22,6**	-	33,9	0,9	**34,8**
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	0,2	-	**0,2**
Instruments dérivés sur actions	-	18,3	-	**18,3**	-	11,4	-	**11,4**
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	86,9	-	86,9	-	105,5	0,9	106,4
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	73,0	-	73,0	-	60,1	-	60,1

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours du premier semestre 2015, il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a transféré plusieurs positions obligataires du Niveau 1 vers le Niveau 2 pour un montant de 196,8 millions d'euros en raison de la baisse des volumes échangés sur les marchés. Sur la même période, plusieurs positions obligataires ont été transférées du Niveau 2 vers le Niveau 1 pour un montant de 144,0 millions d'euros.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (ABS (Asset Backed Securities) Student Loans), de structures ABS/MBS (Mortgage Backed Securities) n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La juste valeur est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La juste valeur est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille évalué en juste valeur sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

La juste valeur est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente classés en Niveau 3 contiennent essentiellement des titres contrôlés par BNP Paribas. La valeur de la plupart de ces titres correspond à l'actif net comptable. La valeur de la participation dans BNP Paribas Investment Partners est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus actualisés. Cette méthode est basée sur un plan financier pluri-annuel pour les 5 premières années, puis extrapolée sur un taux de croissance à l'infini pour déterminer une valeur finale. Le test utilise un coût du capital en ligne avec les pratiques de marché. Les autres paramètres sont le coefficient coûts / revenus et le taux de croissance durable des coûts et revenus ; ces paramètres sont spécifiques au secteur d'activité.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations d'entreprises : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les **instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les **instruments dérivés complexes** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.

Variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier et le 30 juin 2015.

- **Actifs financiers**

En millions d'euros	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente
Début de la période	0,4	302,0	1,2	216,7
Entrées de périmètre	-	-	-	0,5
Achats	-	0,0	-	38,7
Ventes	-	(1,1)	-	(9,6)
Règlements	-	(0,1)	-	0,3
Transferts depuis le niveau 1		-		31,9
Autres	-	-	-	(0,8)
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	(0,1)	(0,5)	(0,8)	(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	1,4	-	24,4
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	0,3	-	0,5
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	1,0	-	23,9
Fin de la période	0,3	301,8	0,4	302,0

- **Passifs financiers**

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option
Début de la période	3,4	7,5
Règlements	(3,4)	(4,2)
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	(0,0)	0,2
Fin de la période	-	3,4

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

5.d PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires débiteurs	996,8	964,3
Prêts consentis à la clientèle	14.555,4	14.390,7
Opérations de location-financement	10.125,4	9.837,6
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	**25.677,6**	**25.192,6**
dont encours douteux	*1.098,4*	*1.269,0*
Dépréciation	**(595,4)**	**(621,7)**
Provisions spécifiques	(497,4)	(525,5)
Provisions collectives	(98,1)	(96,2)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	**25.082,2**	**24.570,8**

- Détail des opérations de location-financement

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
Investissement brut	**12.443,2**	**11.969,1**
A recevoir dans moins d'1 an	4.477,3	*4.355,3*
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	7.328,7	*6.538,8*
A recevoir dans plus de 5 ans	637,2	*1.074,9*
Produits financiers non acquis	**(2.317,7)**	**(2.131,6)**
Investissement net avant dépréciation	**10.125,4**	**9.837,6**
A recevoir dans moins d'1 an	3.739,5	*3.637,1*
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	5.992,0	*5.332,5*
A recevoir dans plus de 5 ans	393,9	*867,9*
Dépréciations	**(326,6)**	**(341,3)**
Investissement net après dépréciation	**9.798,9**	**9.496,3**

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires créditeurs	17.436,6	16.918,1
Comptes à terme	3.746,8	2.818,2
Bons de caisse	36,5	44,4
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**21.219,8**	**19.780,7**

- Créances restructurées

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
Encours douteux restructurés	261,3	247,5
Dépréciations et décotes sur encours douteux restructurés	(36,5)	(40,6)
Encours douteux restructurés - Valeur nette	**224,8**	**206,9**
Encours sains restructurés	155,3	150,9
Prêts et créances restructurés (hors opérations de pension)	380,1	357,8
Engagements hors-bilan	0,4	0,6
TOTAL	380,5	358,4

5.e DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

- Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

En millions d'euros	31 décembre 2014	Emissions	Remboursements	Variations des parités monétaires et divers	30 juin 2015
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission					
Titres de créance négociables	279,5	7,6	(36,2)	5,8	256,7
Emprunts obligataires	63,2	7,4	(63,2)	(0,2)	7,2
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	342,7	15,0	(99,4)	5,6	263,9
Dettes subordonnées remboursables	114,6	-	(30,0)	(3,4)	81,3
DETTES SUBORDONNÉES	114,6	-	(30,0)	(3,4)	81,3

- Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2014	Emissions	Remboursements	Variations des parités monétaires et divers	30 juin 2015
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission					
Titres de créance négociables	944,3	789,8	(865,9)	7,0	875,2
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission					
Titres de créance négociables	622,5	25,3	(89,9)	(1,0)	556,8
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	1.566,8	815,1	(955,8)	6,0	1.432,1

5.f IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
Impôts courants	35,1	76,3
Impôts différés	137,8	141,0
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**172,9**	**217,2**
Impôts courants	86,1	58,9
Impôts différés	515,6	549,3
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**601,7**	**608,1**

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

5.g COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16,5	12,8
Comptes d'encaissement	22,7	33,1
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	109,7	84,0
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	60,1	8,3
Autres débiteurs et actifs divers	712,5	541,1
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**921,5**	**679,3**
Dépôts de garantie reçus	38,6	50,9
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3,8	35,1
Comptes d'encaissement	96,4	61,5
Charges à payer et produits constatés d'avance	226,0	335,5
Autres créditeurs et passifs divers	748,3	679,8
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**1.113,1**	**1.162,8**

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

5.h PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les coentreprises et entreprises associées sont toutes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales entreprises associées et coentreprises du Groupe sont identifiées ci-après.

Participations dans les sociétés mises en équivalence					
En millions d'euros	**Pays**	**Activité**	**% intérêt**	**30 juin 2015**	**31 décembre 2014 ***
Entreprises associées					
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	33,33%	107,5	104,1
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	13,09%	49,9	54,2
Coentreprises					
SREI Equipment Finance Ltd	Inde	Leasing	25,00%	34,1	46,0

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

Les informations financières cumulées relatives aux entreprises associées et coentreprises sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	1er semestre 2015			30 juin 2015	1er semestre 2014*			31 décembre 2014*
En millions d'euros	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Entreprises associées (1)	13,3	3,3	16,6	286,7	(3,9)	12,5	8,6	284,0
Cardif Lux Vie SA	9,6	(6,2)	3,4	107,5	6,4	9,7	16,1	104,1
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(4,3)	(0,1)	(4,3)	49,9	(8,7)	(0,0)	(8,8)	54,2
Autres	8,0	9,5	17,5	129,3	(1,6)	2,8	1,3	125,7
Coentreprises	(15,9)	4,0	(11,9)	34,1	(15,5)	2,2	(13,2)	46,0
SREI Equipment Finance Ltd	(15,9)	4,0	(11,9)	34,1	(15,5)	2,2	(13,2)	46,0
Total sociétés mises en équivalence	(2,6)	7,2	4,6	320,8	(19,4)	14,7	(4,7)	330,0

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif (Cf. note 1.b).

Le Groupe n'estime pas détenir de coentreprise ni d'entreprise associée significative au sens de la norme IFRS 12. L'appréciation du caractère significatif des coentreprises et entreprises associées est fondée sur la contribution de ces participations au bilan et aux capitaux propres du Groupe, ainsi qu'au résultat net hors éléments non récurrents.

5.i ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	136,3	135,1
Écarts de conversion	1,0	1,1
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	137,2	136,3
dont		
Valeur brute comptable	150,2	149,2
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(12,9)	(12,9)

Les écarts d'acquisition sont exclusivement liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

Aucun écart d'acquisition négatif ni dépréciation n'ont été constatés au cours du premier semestre 2015.

5.j ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2013 et en application de la norme IFRS 5, deux immeubles d'exploitation appartenant aux entités Société Immobilière de Monterey SA et Société Immobilière du Royal Building SA ont été reclassés pour une valeur nette de 33,1 millions d'euros en actifs non courants destinés à être cédés. La vente de ces immeubles n'a pas encore pu être effectuée au 30 juin 2015. Cependant ce retard ne remet pas en cause la volonté de la Banque de céder ces actifs ; les ventes sont prévues dans le courant de l'année à venir.

5.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2015	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
Actif						
Caisse, banques centrales	533,1	-	533,1	-	-	533,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat						-
Portefeuille de titres de transaction	810,5		810,5			810,5
Prêts et opérations de pensions	0,0	-	0,0	-	-	0,0
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	8,2		8,2			8,2
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	299,7	(15,0)	284,7	(66,6)	(23,4)	194,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	32.818,8	(573,3)	32.245,5	-	-	32.245,5
Comptes de régularisation et actifs divers	921,5	-	921,5	-	-	921,5
dont dépôts de garantie donnés	*60,1*		*60,1*			*60,1*
Autres actifs non soumis à compensation	8.208,0		8.208,0			8.208,0
TOTAL ACTIF	43.599,8	(588,3)	43.011,6	(66,6)	(23,4)	42.921,5

En millions d'euros, au 30 juin 2015	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
Dettes						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	15,3		15,3			15,3
Emprunts et opérations de pensions	450,5	-	450,5	-	(446,6)	3,9
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	345,1		345,1			345,1
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	174,8	(15,0)	159,8	(66,6)	(5,6)	87,7
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	31.880,0	(573,3)	31.306,8	-	(750,0)	30.556,8
Comptes de régularisation et passifs divers	1.113,1	-	1.113,1	-	-	1.113,1
dont dépôts de garantie reçus	*38,6*		*38,6*			*38,6*
Autres dettes non soumises à compensation	2.298,3		2.298,3			2.298,3
TOTAL DETTES	36.277,2	(588,3)	35.689,0	(66,6)	(1.202,2)	34.420,2

*En millions d'euros, au 31 décembre 2014 **	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
Actif						
Caisse, banques centrales	348,9	-	348,9	-	-	348,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	270,6		270,6			270,6
Prêts et opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	71,3		71,3			71,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	304,4	(15,0)	289,4	(47,6)	(36,9)	204,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	31.856,3	(572,1)	31.284,2	-	-	31.284,2
Comptes de régularisation et actifs divers	679,3	-	679,3	-	-	679,3
dont dépôts de garantie donnés	*8,3*		*8,3*			*8,3*
Autres actifs non soumis à compensation	8.153,1		8.153,1			8.153,1
TOTAL ACTIF	41.683,9	(587,1)	41.096,8	(47,6)	(36,9)	41.012,3

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

*En millions d'euros, au 31 décembre 2014 **	Montant brut des passifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montant net
Dettes						
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	0,9		0,9			0,9
Emprunts et opérations de pensions	255,9	-	255,9	-	(101,2)	154,7
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	457,3		457,3			457,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	181,5	(15,0)	166,5	(47,6)	(0,2)	118,7
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	29.821,7	(572,1)	29.249,6	-	(778,6)	28.471,0
Comptes de régularisation et passifs divers	1.162,8	-	1.162,8	-	-	1.162,8
dont dépôts de garantie reçus	*50,9*		*50,9*			*50,9*
Autres dettes non soumises à compensation	2.492,3		2.492,3			2.492,3
TOTAL DETTES	34.372,5	(587,1)	33.785,4	(47,6)	(880,0)	32.857,7

* *Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité

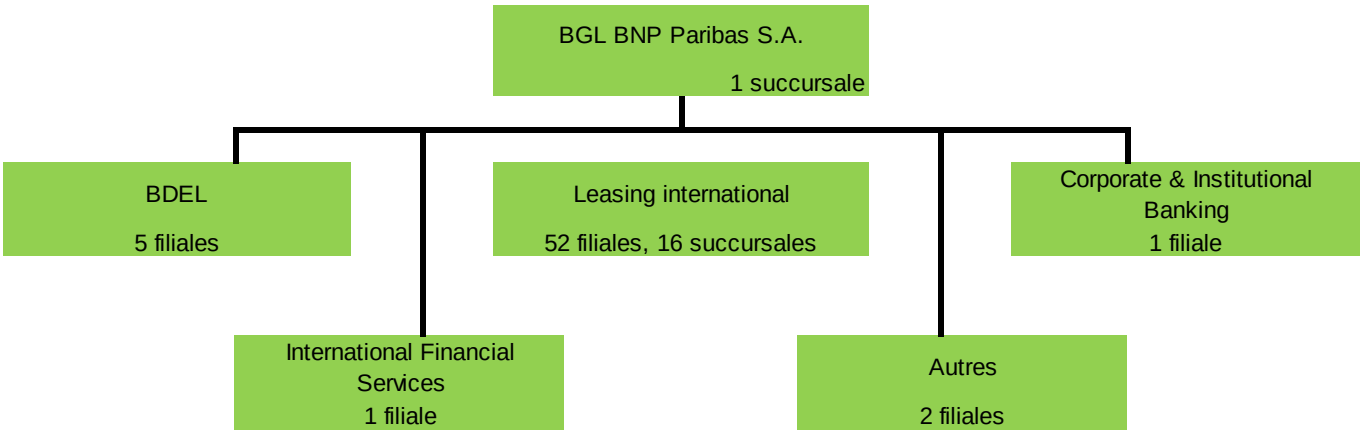

- Liste des filiales et succursales consolidées dans le Groupe

Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2015			31 décembre 2014		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]
Société consolidante								
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque						
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	Banque	IG	100,00%		IG	100,00%	
BDEL								
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	Affacturage	IG	100,00%		IG	100,00%	
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%		IG	100,00%	
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%		IG	100,00%	
Entités structurées								
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%		IG	100,00%	
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%		IG	100,00%	
Leasing international								
Ace Equipment Leasing NV	Belgique	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	Allemagne	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
All In One Vermietung GmbH	Autriche	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Aprolis Finance SA	France	Leasing	IG	25,50%		IG	25,50%	
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	Leasing	ME*	25,50%		ME*	25,50%	D1
Arius SA	France	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Artegy Ltd	Royaume-Uni	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	D1
Artegy SA	France	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74%		IG	47,74%	
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Group BPLG SA	France	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	

Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2015			31 décembre 2014		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Portugal)	Portugal	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	Leasing	ME*	49,97%		ME*	49,97%	
BNP Paribas Lease Group Kft	Hongrie	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse SA	Suisse	Leasing	--	--	S2	ME*	50,00%	
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Leasing Solutions SA	Luxembourg	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%		ME	13,09%	
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Claas Financial Services Inc.	États-Unis	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%		IG	25,50%	
Claas Financial Services SA	France	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	30,05%		IG	30,05%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe SA	France	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	E1
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Fortis Lease Belgium SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Fortis Lease SA	France	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	Leasing	ME*	39,31%		ME*	39,31%	
Fortis Lease Portugal SA	Portugal	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	D1
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	D1
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	ME*	50,00%		ME*	50,00%	D1

Dénomination	Pays	Activité	30 juin 2015			31 décembre 2014		
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]	Méthode de conso	% conso part du groupe	Réf.[1]
HFGL Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Humberclyde Commercial Inv. Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Humberclyde Commercial Inv. (N1) Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
JCB Finance SA	France	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%		IG	25,05%	
Locatrice Italiana SPA	Italie	Leasing	ME*	50,00%	V1	ME	13,09%	
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%		IG	25,51%	
MFF SAS	France	Leasing	IG	25,50%		IG	25,50%	
RD Portofoliu SRL	Roumanie	Leasing	ME*	50,00%	E1	--	--	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00%		IG	50,00%	
SREI Equipment Finance Ltd	Inde	Leasing	ME **	25,00%		ME **	25,00%	
Entités structurées								
Vela Lease SRL	Italie	Leasing	--	--	S3	ME	13,09%	
International Financial Services								
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	33,33%		ME	33,33%	
Corporate & Institutional Banking								
Alleray SARL	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%		IG	100,00%	E3
Autres Activités								
Plagefin SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%		IG	100,00%	
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) SA	France	Établissement financier	IG	100,00%		IG	100,00%	

6.b INTÉRÊTS MINORITAIRES

Intérêts minoritaires significatifs

BGL BNP Paribas détient 50 % + 1 action de la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions SA (BPLS). L'actionnaire minoritaire de BPLS est BNP Paribas, qui en détient 50 % moins 1 action. Les autres filiales du Groupe sont toutes détenues à 100 %.

[1] Mouvements de périmètre :

Entrées (E) de périmètre
E1 Création d'entité
E2 Acquisition ou prise de contrôle
E3 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe

Sorties (S) de périmètre
S1 Liquidation
S2 Fusion par absorption
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe

Divers
D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
V1 Acquisition complémentaire

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

ME** Entité consolidée par mise en équivalence suite à l'application de la norme IFRS 11 pour le périmètre comptable ; reste en intégration proportionnelle pour le périmètre de consolidation prudentiel

BPLS détient elle-même de nombreuses filiales de leasing international (cf. note 6.a), dont certaines ayant également des intérêts minoritaires (partenariats avec des constructeurs notamment). Ces intérêts minoritaires sont non significatifs pour le Groupe.

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1.260,4	1.221,1
Résultat net part des minoritaires	56,3	37,5
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(50,9)	(106,2)

** Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

- **Contribution de BNP Paribas Leasing Solutions et ses filiales (avant élimination des opérations réciproques)**

En millions d'euros	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
Total bilan	17.628,8	17.390,2

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 *
Solde des comptes de trésorerie et assimilés	467,7	329,9
Produit net bancaire	337,9	306,6
Résultat net	97,1	62,0
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	139,3	75,3

** Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2)*

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BNP Paribas Leasing Solutions, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Au cours du premier semestre 2015, BNP Paribas Lease Group (succ. Italie) a acquis 100 % de la société Locatrice Italiana SPA auprès de l'entité BNP Paribas Leasing Solutions SPA, portant ainsi son taux de détention par le Groupe de 13,09 % à 50,00 %.

En 2014, il n'y a pas eu au sein du Groupe d'opération d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 17,9 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.c RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés

Au 30 juin 2015, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,1 millions d'euros (au 31 décembre 2014 : 2,2 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 2,1 millions d'euros (au 31 décembre 2014 : 5,3 millions d'euros).

Au 30 juin 2015, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,4 millions d'euros (au 31 décembre 2014 : 2,4 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 2,3 millions d'euros (au 31 décembre 2014 : 5,6 millions d'euros).

Relations avec les autres parties liées

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Sociétés-mères : BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A. et leurs succursales,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les coentreprises sont non significatives.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 59,5 millions d'euros en 2015. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

En millions d'euros	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
ACTIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	65,3	15,6	-	92,8	13,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	148,6	-	-	169,5	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	193,8	85,5	-	193,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	438,7	6.347,3	223,5	433,8	5.871,5	187,3
Prêts et créances sur la clientèle	488,5	0,0	192,6	441,1	0,9	191,3
Comptes de régularisation et actifs divers	2,2	129,3	79,3	4,9	17,5	82,6
Total	**929,5**	**6.690,5**	**704,9**	**965,3**	**6.152,2**	**668,0**
PASSIF						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	46,5	257,2	-	203,0	16,2
Instruments financiers dérivés de couverture	-	73,0	-	-	60,1	-
Dettes envers les établissements de crédit	0,1	8.470,1	50,7	-	8.797,3	44,4
Dettes envers la clientèle	36,4	-	616,6	42,1	-	220,7
Comptes de régularisation et passifs divers	30,2	120,2	3,1	19,7	22,9	2,1
Total	**66,8**	**8.709,8**	**927,6**	**61,9**	**9.083,3**	**283,4**

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme…) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires…).

En millions d'euros	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	0,8	-	1,9	-	-
Engagements de financement reçus	-	395,4	37,6	-	485,2	2,4
Engagements de garantie donnés	101,7	196,2	268,5	161,3	139,9	42,6
Engagements de garantie reçus	0,0	94,4	27,2	-	112,6	32,1

Au 30 juin 2015, les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 100 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A. (125 millions d'euros au 31 décembre 2014). Au 30 juin 2015, cette garantie est provisionnée à hauteur de 9,1 millions d'euros (contre 9,5 millions d'euros à fin 2014).

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :**

En millions d'euros	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	4,2	79,2	6,3	5,4	88,9	5,6
Intérêts et charges assimilées	(0,0)	(89,9)	(3,1)	-	(109,1)	(1,3)
Commissions (produits)	4,0	5,7	18,3	4,5	6,2	18,2
Commissions (charges)	(2,1)	(4,0)	(0,9)	(2,3)	(5,5)	(0,8)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0,3	(91,7)	1,3	-	15,3	0,4
Produits (charges) des autres activités	(6,5)	(0,1)	23,3	(0,9)	-	28,7
TOTAL	(0,1)	(100,9)	45,2	6,7	(4,2)	50,8

6.d JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à

l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

En millions d'euros, au 30 juin 2015	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	7.163,3	-	7.163,3	7.163,3
Prêts et créances sur la clientèle (1)	237,7	933,4	14.261,5	15.432,6	15.283,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	364,6	-	-	364,6	319,9
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit	-	10.086,9	-	10.086,9	10.086,9
Dettes envers la clientèle	-	21.222,0	-	21.222,0	21.219,8
Dettes représentées par un titre	-	1.441,6	-	1.441,6	1.432,1

(1) hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Juste valeur estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	6.713,4	-	6.713,4	6.713,4
Prêts et créances sur la clientèle (1)	241,3	898,5	14.115,6	15.255,4	15.074,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	389,7	-	-	389,7	339,1
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit	-	9.469,2	-	9.469,2	9.468,9
Dettes envers la clientèle	-	19.783,4	-	19.783,4	19.780,7
Dettes représentées par un titre	-	1.578,2	-	1.578,2	1.566,8

(1) hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. À défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3. Lorsqu'aucune juste valeur n'a pu être déterminée, le coût amorti est utilisé.